

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 7 juillet 2025

DÉLIBÉRATION n°2025-73

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 7 juillet 2025 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 27 juin 2025.

Point de l'ordre du jour :

7.1. Chartes du chercheur

.....

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'université de Tours,
Vu l'avis du conseil académique du 1^{er} juillet 2025,

Exposé de la décision :

Dans le cadre de la mise en œuvre du label HRS4R (Human Resources Strategy for Research), le conseil d'administration doit approuver trois chartes du chercheur.

Proposition de décision soumise au conseil :

Approbation des trois chartes suivantes, avec les modifications proposées en séance :

- charte de déontologie du chercheur ;
- charte de l'intégrité scientifique ;
- charte de la communication du chercheur.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil : 36	DÉCOMPTE DE VOIX
Nombre de membres en exercice : 36	Abstentions : 6
Quorum : 18	Votants : 22
Membres présents : 21	Blanc(s) ou nul(s) : 0
Membres représentés : 7	Votes exprimés : 22
Total des membres présents et représentés : 28	Majorité requise : 12
	Pour : 20
	Contre : 2

Pièces jointes :

- chartes du chercheur de l'université de Tours.

Fait à Tours,

[SignatureField#1]

